



C.C.A.S  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du mardi 9 avril 2024**

Le neuf avril deux mille vingt quatre à 11h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE. Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire, Président du CCAS.

**Etaient Présents :** Monsieur VIALATTE., Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame LEGHEDDAR., Madame ROBERT., Madame DECITRE, Madame REAL.

**Procurations :** Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR..

**Absents :** Madame PERAIRA..

**Excusés :** Madame SAYOU., Monsieur BAGNE, Madame PINETTI.

**Secrétaire de Séance :**

**Clôture de la Séance : 11h37**

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3692

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3693

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE**

**ACTE**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3694

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE PRENDRE**

**ACTE**

Que le Compte de Gestion du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation , ni réserve.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3695

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE PRENDRE**

**ACTE**

Que le Compte de Gestion du Budget des Résidences Autonomie dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation , ni réserve.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3696

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** La présentation faite du Compte Administratif 2023 telle que développée dans le document budgétaire annexé,

**DE CONSTATER** Les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2023 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes,

**D'ARRETER** Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3697

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET RÉSIDENCES AUTONOMIE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** La présentation faite du Compte Administratif 2023 telle que développée dans le document budgétaire annexé,

**DE CONSTATER** Les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats d'exploitation de l'exercice 2023 et au fonds de roulement, des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire des différents comptes,

**D'ARRETER** Les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3698

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'AFPECTER** Les résultats du Compte Administratif 2023 du Budget Principal du CCAS ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation le solde créditeur compte 002, solde d'exécution :	53 552,71 €
Section d'investissement le solde créditeur compte 001, solde d'exécution :	7 291,26 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3699

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ADOPTER**

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024, par chapitre, tel que présenté en annexe, pour un total tant en recettes qu'en dépenses pour la Section d'Exploitation de 2 768 478,00 euros et pour la Section d'Investissement de 73 977,26 euros.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3700

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**BUDGET DU CCAS - EXERCICE 2024 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE CONSTITUER**

Une provision semi budgétaire pour « risques et charges de fonctionnement » d'un montant de 90 500,00 € (quatre-vingt dix mille cinq cents euros) ,

**DE DIRE**

Que cette dotation est inscrite au Budget principal du CCAS 2024, à l'article 6815.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3701

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET RÉSIDENCES AUTONOMIE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE REPRENDRE**

Au Budget Primitif 2025 : - Compte « 002 », Report à nouveau, le solde créditeur de 103 989,07 euros

**DE REPRENDRE**

Au Budget Supplémentaire 2024 : - Compte « 001 », Report à nouveau, le solde créditeur de 462 021,40 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3702

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2024 - RÉSIDENCES AUTONOMIE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**D'ADOPTER**

Le Budget Supplémentaire 2024 des Résidences Autonomie tel que présenté dans le document ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3703

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNÉE 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Les subventions suivantes :

ADEPAPE VAR (Association D'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de L'Enfance du Var)	250,00 €
ETRE LA – ASP VAR (Accompagner en Soins Palliatifs)	1 500,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3704

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ORGANISATION D'UN FORUM : ORIENTATION, ALTERNANCE ET FORMATION 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**DE DONNER** un avis favorable pour l'organisation d'un Forum de l'Orientation, de la Formation et de l'Apprentissage qui se déroulera le mardi 14 mai 2024 à l'Espace Culturel André Malraux.

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président du CCAS, à passer et signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3705

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ORGANISATION DES "JOURNEES DES SENIORS DYNAMIQUES"**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**DE DONNER** un avis favorable à l'organisation par le Centre Communal d'Action Sociale, des « journées des seniors dynamiques » qui se dérouleront du mardi 28 au vendredi 31 mai 2024.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président du CCAS à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation et tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°3706

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**ACCEPTATION DE DONN AU CCAS DU 1ER FEVRIER AU 20 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ  
DECIDE**

**D'ACCEPTER** le don suivant au bénéfice du CCAS :

<b>DONATEUR</b>	<b>MONTANT</b>
ASSOCIATION « VOYAGE LOISIRS CULTURELS »	1 000,00 €

**DE DIRE** que la recette concernant ce don est inscrite au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.**

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N°16**

**DELIBERATION N°3707**

**RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.**

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 29 dossiers ont été validés pour l'obtention de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 820 € (huit cent vingt euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 28 personnes pour un montant total de 535 € (cinq cent trente-cinq euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** de l'attribution de bons roses « légumes et fruits » à 28 personnes pour un montant total de 535 € (cinq cent trente-cinq euros) par le biais du CCAS.

**DE PRENDRE ACTE** qu'une personne n'a pas récupéré ses bons alimentaires d'un montant de 90 € (quatre-vingt-dix euros). Les bons alimentaires n°50,51, les bons verts 147 à 151 et les bons 147 à 151 sont détruits.

**DE PRENDRE ACTE** que deux dossiers de demandes de bons alimentaires ont été rejetées pour cette période.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.**

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N°17**

**DELIBERATION N°3708**

**RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.**

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS FINANCIERS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE ACTE** que 8 personnes ont bénéficié de secours en financiers pour un montant total de 750 € (sept cent cinquante euros)

**DE PRENDRE ACTE** que 9 personnes ont bénéficié de secours par mandats pour un montant de 1031,23€ (mille trente et un euros et vingt et trois centimes).

**DE PRENDRE** qu'une demande de secours financier a été annulée car le secours n'a pas  
**ACTE** été retiré.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.**

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N°18**

**DELIBERATION N°3709**

**RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.**

**COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE  
CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN  
DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 06 MARS 2024**

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE**

**DECIDE**

**DE PRENDRE** que 76 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant  
**ACTE** total de 608 € (Six cents huit euros).

**DE PRENDRE** que 94 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un  
**ACTE** montant total de 1 297,20 € (mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et  
vingt centimes), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

**DE PRENDRE** 6 tickets de bus ont été attribués pour un montant 4,14 € (quatre euros et  
**ACTE** quatorze centimes).

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.**

\*\*\*\*\*

**AFFAIRE N°19**

**DELIBERATION N°3710**

**RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.**

**RESIDENCES AUTONOMIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -  
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES PAR LE SIVAAD POUR LES  
ANNEES 2025 - 2026 - ACCORD DE PRINCIPE**

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE**

**DE DONNER** Un accord de principe pour la fourniture de denrées alimentaires pour les  
Résidences Autonomie Louis Faraut et Fondation Lelièvre ainsi que pour  
le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par le Groupement de  
Commandes Publiques des Collectivités Territoriales de la Zone Sud du  
Var (SIVAAD de Saint-Mandrier) pour les années 2025 et 2026.

Les produits concernés sont les suivants :

Numérotation SIVAAD :

Lot n° DB01 : Jambons, charcuteries, saucisseries, viandes cuites « BIO »

Lot n° DB02 : Viande fraîche de bœuf et veau « BIO »

Lot n° DB04 : Viande fraîche d'agneau et mouton « BIO »

Lot n° DB06 : Viande de Volailles fraîche « BIO »

Lot n° DB09 : Produits laitiers et ovoproduits « BIO »

Lot n° DB11 : Fruits et légumes bruts, crus, cuits « BIO »

Lot n° DB14 : Produits d'alternative végétale « BIO »

Lot n° DB15 : Produits surgelés et glaces « BIO »

Lot n° DP01 : Produits en direct des producteurs locaux

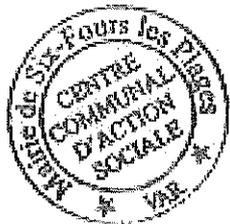
Lot n° DC01 : Jambons, charcuteries, saucisseries, viandes cuites

Lot n° DC03 : Viande fraîche de bœuf, piécée à la demande  
Lot n° DC04 : Viande fraîche de veau, piécée à la demande  
Lot n° DC05 : Viande fraîche d'agneau et de mouton, piécée à la demande  
Lot n° DC06 : Viande fraîche de porc, piécée à la demande  
Lot n° DC08 : Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande, volailles et lapins frais entiers P.A.C  
Lot n° DC09 : Produits frais de la mer  
Lot n° DC10 : Fromages, beurre, margarine et préparations similaires, frais  
Lot n° DC11 : Lait, crème, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais  
Lot n° DC12 : Œufs frais et ovoproduits  
Lot n° DC13 : Pâtes alimentaires fraîches  
Lot n° DC14 : Produits exotiques préparés frais  
Lot n° DC15 : Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, IV et V gamme  
Lot n° DC17 : Épicerie, conserves, vins de tables, boissons diverses  
Lot n° DC20 : Viandes surgelées de boucherie  
Lot n° DC21 : Viandes surgelées de volailles  
Lot n° DC22 : Produits surgelés de la mer  
Lot n° DC23 : Fruits et légumes, crus ou cuits, surgelés  
Lot n° DC24 : Plats cuisinés surgelés et produits festifs  
Lot n° DC25 : Produits de la panification, pâtisserie, gâteaux, desserts surgelés et produits festifs sucrés  
Lot n° DC26 : Crèmes glacées et produits similaires  
Lot n° DC27 : Produits alimentaires pour personnes âgées

**D'AUTORISER** Le Président ou Vice-Président du CCAS à passer et à signer avec le Groupement de Commandes Publiques des Collectivités Territoriales de la Zone Sud du Var (SIVAAD de Saint-Mandrier) toutes les pièces relatives à la fourniture de denrées alimentaires pour les lots cités ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h37.



Député honoraire  
Maire de Six-Fours-Les-Plages  
Président du CCAS  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Jean-Sébastien VIALATTE